

Quant à la cornaline avec une tête d'Hercule, elle ne paraît pas être arrivée jusqu'à la Bibliothèque nationale où, d'après une loi de l'époque, elle aurait dû être déposée, car l'éminent directeur de cette Bibliothèque, M. Léopold de l'Isle, a bien voulu me mander le 20 février 1880. « Le cabinet possède plusieurs têtes d'Hercule en cornaline, mais rien n'autorise à supposer que l'une d'elles soit la pierre gravée qui a fait partie de la rose d'or de Saint-Just à Lyon. »

Quant à la *rose d'or* conservée longtemps dans le trésor de la cathédrale, ce fut indubitablement aussi un don du pape Innocent IV. En effet, il existe dans le fonds des archives de Saint-Jean, un *Vidimus* de l'official de la métropole, du mois de mars 1260 lequel reproduit une bulle d'Innocent IV donnée à Pérouse le même jour que celle qui avait été accordée au monastère de Saint-Just, et confirmant aussi les indulgences accordées aux fidèles qui visiteraient la *Rose d'or* de la cathédrale le quatrième dimanche de carême. Cette bulle avait été adressée au doyen et au Chapitre de Lyon (*dilectis filiis decano et capitulo lugdunensi*¹). Toute-

pendant la Révolution (p. 255) : « Non seulement on vendait régulièrement aux enchères, presque tous les jours, à l'hôtel de Nesles, mais encore les créanciers de la Nation obtenaient le droit de se rembourser eux-mêmes de leurs créances, en prenant dans le dépôt des objets qui leur convenaient, après des évaluations arbitraires ou scandaleuses. » Du reste, la plupart des hommes du pouvoir ne se faisaient aucun scrupule de voler l'argenterie confisquée. Cambon, entre autres, s'en est plaint ainsi à la séance de la Convention du 12 brumaire an III : « A trois époques différentes de la Révolution, dit-il, on s'est servi de l'argenterie des églises, et comme on n'a pu obtenir des comptes à cet égard, je ne doute pas qu'il y a eu la plus grande dilapidation ; on est venu de tous les coins de la République offrir à la barre de la Convention l'argenterie et les ornements des églises, et comme aucun ordre n'était établi soit pour extraire cette argenterie des églises, soit pour le transport, on n'a pas manqué d'en détourner beaucoup. »

Ces vols étaient commis même par des membres de la Convention. Le député Sergent, entre autres a été accusé avec preuves en mains, « d'avoir trop aimé les agates et de les avoir recueillies jusque *sur les victimes de l'Abbaye*. » Ce sont des écrivains peu suspects qui nous le disent : Michelet dans son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 122. Renouvier, dans son *Histoire de l'art pendant la Révolution* (p. 256). Le député Sergent martelait lui-même les reliquaires pour en extraire les pierres gravées et faisait fondre ces reliquaires, au lieu de les envoyer à l'hôtel de la Monnaie. (Louis Courajod. *La Révolution et les Musées*, p. 275.)

¹ Voici les termes mêmes du préambule de la Bulle papale concernant la *Rose d'or* de Saint Jean : « *Cum igitur dum moraremur Lugduni, in dominica qua cantatur Letare Jerusalem, rosam auream quam propter diei solemnitatem more solito in vestris manibus gestabamus, ecclesie vestrae duxerimus con-*